

# GUIDE DE LA MOBILITE - ETUDES ERASMUS AVANT-APRES-PENDANT

Ce document s'adresse à vous dès que votre candidature à une mobilité outgoing dans le cadre d'un partenariat Erasmus a été acceptée par le Bureau des Relations Internationales. La mobilité est une belle opportunité ; c'est également un ENGAGEMENT.

Il y a évidemment des règles et procédures à respecter avant, pendant et après votre séjour ; elles sont rappelées ci-après.

Leur non-respect entraînera d'office l'annulation de votre candidature.

Conservez bien ce document, il vous servira de feuille de route.

N'oubliez pas qu'une mobilité bien préparée est une mobilité réussie.

## ***Avant de partir***

- Participez à toutes les réunions organisées pour préparer votre mobilité ;
- Pour compléter votre contrat d'études (*learning agreement*) : prenez contact avec Christelle Despres, bureau 308 (c.despres@groupe-espi.fr) afin de convenir d'un rendez vous et de transmettre votre candidature à l'université d'accueil.
- Inscrivez vous dans l'université d'accueil en respectant la deadline et la procédure prévue (y compris vérifier le niveau de langue requis) ;
- Vous devez être inscrit(e) et en ordre de paiement auprès de l'ESPI (frais de scolarité + cotisation à la sécurité sociale) pour l'année de la mobilité.

Votre contrat d'enseignement devra donc être complété, signé et remis à Christelle Despres en main propre ou par courrier(20-22 rue du Théâtre - Bureau 308 - 75015 Paris).

Pour rappel, seuls les frais de scolarité de l'ESPI sont à régler dans le cadre d'une mobilité en double diplôme, toutefois l'université d'accueil est en droit de vous réclamer des frais de dossier.

PARIS

NANTES

MARSEILLE

BORDEAUX

LYON

ABIDJAN

- Nous vous invitons à signaler votre séjour à l'étranger sur le Registre des français établis à l'étranger <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>. A faire une copie de votre passeport ou carte d'identité afin d'en conserver une dans votre logement à l'étranger, et à en garder un scan dans les brouillons de votre boîte mail.
- Dès que votre candidature de mobilité est acceptée (Juin) et impérativement avant votre départ, il faudra vous rendre au Bureau des Relations Internationales (BRI, bureau 308) muni des attestations d'assurances suivantes :
  - Attestation de sécurité sociale française à jour.
  - Dans le cadre d'un voyage en Europe, procurez vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
  - Dans le cadre d'un voyage hors Europe, nous vous conseillons de souscrire à une assurance privée vous couvrant pour cas de maladie, hospitalisation, grossesse à l'étranger. Les frais médicaux à l'étranger pouvant être très chers, il est plus que recommandé de souscrire à une assurance.
  - Rapatriement (souvent incluse dans votre contrat de carte bleue, renseignez vous auprès de votre banque).
  - Responsabilité civile (souvent incluse dans votre contrat de carte bleue, ou dans l'assurance de votre logement. Renseignez vous auprès de votre banque ou de l'assureur de votre logement).

Ces assurances sont obligatoires et réclamées par l'Agence Erasmus.

- Nous signerons alors le *contrat de bourse Erasmus+*  
[Une fois ces documents signés, nous sommes liés contractuellement.](#)



PARIS



NANTES



MARSEILLE



BORDEAUX



LYON



ABIDJAN

## ***Sur place***

- Vous représentez l'ESPI et votre comportement doit être exemplaire ;
- Dès votre arrivée dans l'institution d'accueil, rendez vous au Bureau des Relations Internationales de l'université d'accueil et transmettez nous par mail à [c.despres@groupe-espi.fr](mailto:c.despres@groupe-espi.fr) une copie scannée de l'*attestation de séjour* dûment complétée et estampillée par l'institution d'accueil pour la partie arrivée. L'original sera à compléter à nouveau, mais cette fois pour la partie départ, lorsque vous quitterez l'institution d'accueil. Le document original sera à nous remettre lors de votre retour en France.
- Vous devrez également, le plus tôt après votre arrivée, vérifier la faisabilité de votre contrat d'études ;
- Si vous êtes contraint de modifier votre contrat d'études, et ce uniquement pour des raisons pédagogiques justifiées et clairement exprimées par mail, il conviendra de modifier la partie "During the Mobility" de votre contrat d'études ERASMUS (learning agreement). Ces modifications devront se faire au plus tard, le 15 octobre ; plus aucune modification ne sera acceptée après cette date.  
Le contrat d'études ERASMUS (learning agreement) est le document le plus important de votre mobilité. Il permet la validation des crédits obtenus en mobilité par le jury de l'ESPI via le relevé de notes transmis par l'institution d'accueil ;
- Donnez nous de temps en temps de vos nouvelles par mail et n'hésitez pas à nous contacter en cas de problème à [c.despres@groupe-espi.fr](mailto:c.despres@groupe-espi.fr) ou au +33 1.82.73.26.82 ;
- Vous devez évidemment suivre à l'institution d'accueil les cours et matières prévues au contrat d'études et y présenter toutes les épreuves correspondantes; vous avez droit à deux sessions d'examens, organisées selon les calendriers de l'institution d'accueil. Toute épreuve du contrat d'études non réussie doit être représentée dans l'institution d'accueil.

  
PARIS

  
NANTES

  
MARSEILLE

  
BORDEAUX

  
LYON

  
ABIDJAN

**Au retour:**

- Complétez le rapport de mobilité en ligne sur le site de l'agence européenne, au moyen du lien que vous aurez reçu par courriel à la fin de votre séjour ;
- Remettez nous *l'attestation de séjour* complétée et SIGNÉE et éventuellement votre relevé de notes.
- Le paiement de la bourse de mobilité Erasmus+ se fera en deux étapes:
  - a. au moment de votre départ, 70% du montant total maximum de la bourse
  - b. après votre retour et remise de TOUS les documents contractuels, solde des 30% restant en fonction du nombre de jours passés effectivement sur place.

Nous vous souhaitons un excellent séjour.

Nadia Badaoui - Directrice du campus et de l'international

Christelle Despres - Coordinatrice de l'international

Ludovic Priou - Responsable pédagogique de l'international

Corinne Benghouzi - Assistanté pédagogique de l'international

Fait à Paris, le

Nom et prénom de l'étudiant

Signature

Par la signature de ces consignes, je m'engage à respecter les procédures administratives et pédagogiques pendant la préparation et toute la durée de mon séjour. Je suis conscient que cette sélection pourrait être annulée en cas de non-respect des procédures.

  
PARIS

  
NANTES

  
MARSEILLE

  
BORDEAUX

  
LYON

  
ABIDJAN